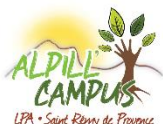




Formation professionnelle de niveau 4
Certificat de Spécialisation

Conduite de productions en arboriculture fruitière Spécialité « Oléiculture »



UFA – Unité de Formation par Apprentissage

• **RNCP 38875 – NSF 211**

Formacode 21027

• **DUREE**

Entre 400 et 600 heures en centre et
420 heures en entreprise

*Possibilité de parcours partiel, suivant
positionnement pédagogique.*

• **LIEUX**

CFPPA, avenue Edouard Herriot à
Saint-Rémy-de-Provence

• **DATE DE SESSION**

Nous contacter

• **CONDITIONS TARIFAIRES**

Frais connexes de 60 euros.

• **ACCESSIBILITE**

Référent handicap

MORENO Jean Anthony

Jean-anthony.moreno@educagri.fr

• **DELAIS D'ACCES A LA
FORMATION**

Environ 15 jours

Soumis à la signature du contrat

d'apprentissage avec l'employeur

• **CONTACT**

Secrétariat de l'UFA

04.90.92.74.98

ufa.st-remy@educagri.fr

OBJECTIFS

Acquérir les compétences techniques, économiques et professionnelles nécessaires, liées au pilotage d'une exploitation oléicole : opérations de conduite du verger, opérations de transformation (production d'huile, préparation des olives et des produits dérivés), opérations de conditionnement, de stockage des produits, management et animation ...

CONTENU

UC 1 : Assurer le pilotage technico-économique et environnemental d'un atelier de productions en arboriculture fruitière

UC 2 : Réaliser les interventions liées à la conduite de productions en arboriculture fruitière

UC complémentaire : Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions issues de l'arboriculture fruitière

L'individualisation des parcours permet d'établir un programme de formation adapté à chaque bénéficiaire, avec des entrées et sorties au fil de la formation. Possibilité de ne suivre que les modules (UC), ou sous-modules offrant un intérêt pour le projet professionnel du/de la candidat.e.

Les bénéficiaires sont accompagné.e.s à la mise en œuvre de leur projet d'installation et/ou formé.e.s aux Techniques de Recherche d'Emploi (TRE).

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, en s'appuyant sur la dynamique de groupe et des méthodes actives.

Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition de la formation :

- Exploitation oléicole de hectares conduite en Agriculture Biologique avec un point de vente,
- Moulin d'extraction des huiles d'olive sur le site du lycée,
- Cuisine pédagogique du lycée pour des travaux pratiques de confiserie,
- Salles de travaux pratiques : dégustation et d'analyse sensorielle des huiles, réalisation des cosmétiques,...

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.

Le diplôme est acquis si le/la bénéficiaire a réussi à l'ensemble des évaluations.

Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables/blocs de compétence) acquises est conservé à vie.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret EPL : 19131715500015

EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026

UFA – Unité de Formation par Apprentissage



METIERS VISES

Responsable d'exploitation, salarié.e de domaine oléicole, salarié.e d'atelier de transformation, commercial.e spécialisé.e, prestataire de services, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre reçu.e par le centre et passer un entretien de positionnement (avec test éventuel), remplir un dossier d'inscription complet y compris de dérogation si nécessaire.

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus,
Avoir un maître d'apprentissage.

Posséder un diplôme agricole de niveau 4 ou une expérience professionnelle agricole d'un an. En dehors de ces situations, les dérogations sont étudiées par le CFPPA.

Etre à jour de sa vaccination antitétanique.

Posséder un certificat médical d'aptitude physique.

Avoir un projet professionnel de création et/ou d'emploi en oléiculture.

REMUNERATION (à titre indicatif)

En fonction de la convention collective de l'entreprise

SMIC mensuel : **1823,03 €** (1^{er} janvier 2026)

Rémunération la 1^{ère} année

Avant 18 ans 27% du SMIC 492,22 €	De 18 à 20 ans 50% du SMIC 911,52 €	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 966,21 €
--	--	---

Rémunération la 2^{ème} année

Avant 18 ans 39% du SMIC 710,98€	De 18 à 20 ans 57% du SMIC 1039,13€	21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1112,05 €
---	--	--

Rémunération la 3^{ème} année

Avant 18 ans 55% du SMIC 1002,67 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1221,43 €	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1421,96 €
---	---	--

Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit **1823,03 €**

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret EPL : 19131715500015
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026